

Fiche n° 2-2

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

élection des conseillers communautaires - communes de moins de 1000 habitants

dispositions		références	
		article	code
nombre de conseillers communautaires	calcul résultant des délibérations des communes et communautés de communes	L273-1	électora 1
		L5211-6-1	CGCT
exercice du droit de vote par les ressortissants UE autres que Français	lorsqu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires	LO273-2	électora 1
durée du mandat des conseillers communautaires	identique à la durée de mandat de conseiller municipal	L273-3	électora 1
inéligibilité incompatibilité	identiques à celles prévues pour les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent	L273-4	électora 1
	obligation d'être conseiller municipal	L273-5	électora 1
mode de désignation	les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau	L273-11	électora 1

Fiche n° 2-3

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

attribution des sièges au conseil municipal - communes de moins de 1000 habitants

dispositions		références	
		article	code
mode de scrutin	majoritaire	L252	électora 1
1er tour			
déclaration de candidature	obligatoire	L255-4	électora 1
conditions d'élection au 1er tour	réunir à la fois : - la majorité absolue des suffrages exprimés - un nombre de suffrages égal au moins au quart du nombre d'électeurs inscrits	L253	électora 1
2nd tour			
déclaration de candidature	seuls peuvent se présenter au 2nd tour les candidats présents au 1er tour, sauf si le nombre de candidats au 1er tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir	L255-3	électora 1
	obligatoire uniquement pour les candidats qui ne se sont pas présentés au 1er tour	L255-4	électora 1
conditions d'élection au 2nd tour	majorité relative en cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé	L253	électora 1